

LA FAMILLE VALOIX À AUXERRE AVANT 1600

© Pierre Le Clercq (2004)

Société généalogique de l'Yonne

VALOIX dit COSTEREAU Germain :

- Le 16 mars 1561 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du pâtissier Jean Godin dit de La Fontaine, de Michel (Valoix dit) Costereau et de Germaine, son épouse, ainsi que de Pierre (Valoix dit) Costereau, résidant tous en ladite ville d'Auxerre, est comparu le tailleur de pierres auxerrois François Delaleigne, fils des défunts Jean Delaleigne et Jeanne Comtesse, de Courson-les-Carières, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie (Valoix dit) Costereau, fille de feu Germain Valoix dit Costereau et de Marie Chapelain, cette dernière étant présente à la signature du contrat et consentante [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 125].

- Le 29 juin 1563, devant Nicolas Royer, notaire royal à Auxerre, en présence de l'honorable homme Germain Armant, marchand, et du vigneron Michel Valuet, résidant tous deux à Auxerre, est comparu le vigneron auxerrois Jean Daussonne, lequel a reçu à titre de bail annuel et perpétuel d'Eusèbe Govine, lui aussi vigneron à Auxerre, une maison de fond en comble avec cour et jardin, située près de la porte du Temple en la paroisse auxerroise de Saint-Eusèbe, tenant d'une part aux hoirs de feu Germain Valoix dit Costereau (ou de Vallois dit Costereau), d'autre part à André Lamy, par-derrrière audit André Lamy et à messire Guillaume Rapin, prêtre, et par-devant à la grand-rue, le tout moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 10 livres tournois à payer chaque année audit Eusèbe Govine le jour de la Saint-Jean-Baptiste, rente rachetable pour le prix de 200 livres tournois [AD 89, 3 E 7-332, acte n° 150].

VALOIX dit COSTEREAU Jean :

- Le 25 octobre 1574, devant Pierre Fauleau, notaire à Auxerre, en présence du charron Guillaume Chevalier, de l'hôtelier Louis de Lucy et du maçon Jean (Valoix dit) Costereau, est comparu Baptiste Chevalier, fils du vigneron auxerrois Jean Chevalier et de Thiennette Soupault, présents et consentants, lequel comparant a passé un contrat de mariage avec Barbe Bézanger, fille de feu Alexandre Bézanger et de Marie Grapinet, la future mariée étant assistée de son frère Georges Bézanger, d'Edmond Bézanger (ou Béranger) et de son cousin Jean Grapinet [AD 89, 3 E 7-169, acte n° 144].

VALOIX dit COSTEREAU Marie :

- Le 16 mars 1561 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du pâtissier Jean Godin dit de La Fontaine, de Michel (Valoix dit) Costereau et de Germaine, son épouse, ainsi que de Pierre (Valoix dit) Costereau, résidant tous en ladite ville d'Auxerre, est comparu le tailleur de pierres auxerrois François Delaleigne, fils des défunts Jean Delaleigne et Jeanne Comtesse, de Courson-les-Carières, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie (Valoix dit) Costereau, fille de feu Germain Valoix dit Costereau et de Marie Chapelain, cette dernière étant présente à la signature du contrat et consentante [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 125].

VALOIX dit COSTEREAU Michel :

- Le 16 mars 1561 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du pâtissier Jean Godin dit de La Fontaine, de Michel (Valoix dit) Costereau et de Germaine, son épouse, ainsi que de Pierre (Valoix dit) Costereau, résidant tous en ladite ville d'Auxerre, est comparu le tailleur de pierres auxerrois François Delaleigne, fils des défunts Jean Delaleigne et Jeanne Comtesse, de Courson-les-Carières, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie (Valoix dit) Costereau, fille de feu Germain Valoix dit Costereau et de Marie Chapelain, cette dernière étant présente à la signature du contrat et consentante [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 125].

- Le 8 janvier 1563 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence de Michel (Valoix dit) Costereau et du potier d'étain Germain Cloppet, a été effectué le partage après décès en deux lots des biens laissés en héritage par feu Nicole Pelletier, ceci entre son mari Lazare Gervais, d'une part, vigneron en ladite ville d'Auxerre, et d'autre part les enfants qu'elle a donnés à celui-ci, à savoir Louise Gervais, déjà majeure, assistée du couturier Pèlerin Lesage, et des enfants mineurs, placés quant à eux sous la tutelle et curatelle de Bastien Colon, demeurant à Monéteau, et d'Eusèbe Govine, lui aussi vigneron domicilié à Auxerre [AD 89, 3 E 7-331, acte n° 10].

- Le 11 octobre 1568, devant Pierre Armant, notaire à Auxerre, a été dressé l'inventaire après décès des biens laissés en héritage par feu Perrette Moret (ou Mouret), veuve en premières noces de feu Nicolas Michel et en secondes noces de feu Guillaume François, ceci à la requête des honorables hommes François Barrault et Edmé Espaulard (qui ont signé), tous deux tuteurs et curateurs de Mathurin Michel, fils mineur desdits défunts Nicolas Michel et Perrette Moret (ou Mouret), et de Jacques François et d'Edmée François, enfants mineurs desdits défunts Guillaume François et Perrette Moret (ou Mouret), et en présence de Louis Odot (ou Hodot) (mari de Perrette Michel, fille desdits défunts Nicolas Michel et Perrette Moret), du marchand François Guyard (ou Guiard) et de son épouse Claudine Delacourt, appelés pour estimer les meubles, et de Simon Gonneau et Michel (Valoix dit) Costereau [AD 89, E 392, folio 47 recto].

VALOIX dit COSTEREAU Perrette :

- Le 17 septembre 1561, en l'église Saint-Eusèbe à Auxerre, a été baptisé Antoine Mocquot, fils de Michel Mocquot et de Claudine. Ses parrains ont été le marchand Antoine Marie et Jean Guenin, fils de Claude Guenin ; sa marraine a été Perrette (Valoix dit) Costereau (ou Cottereau) [AM Auxerre, registre GG 32, folio 61 recto].

VALOIX dit COSTEREAU Pierre :

- Le 16 mars 1561 *n.s.*, devant Nicolas Royer, notaire à Auxerre, en présence du pâtissier Jean Godin dit de La Fontaine, de Michel (Valoix dit) Costereau et de Germaine, son épouse, ainsi que de Pierre (Valoix dit) Costereau, résidant tous en ladite ville d'Auxerre, est comparu le tailleur de pierres auxerrois François Delaleigne, fils des défunts Jean Delaleigne et Jeanne Comtesse, de Courson-les-Carières, lequel a passé un contrat de mariage avec Marie (Valoix dit) Costereau, fille de feu

Germain Valoix dit Costereau et de Marie Chapelain, cette dernière étant présente à la signature du contrat et consentante [AD 89, 3 E 7-329, acte n° 125].